

Miroir, miroir. . .

par Myrella Roy

Avec toutes les questions qui se posent ces jours-ci dans le cadre de notre exercice, qu'il serait utile d'avoir un miroir magique pendu au mur de mon bureau!

Miroir, miroir, comment définirais-tu un pharmacien? En 2004, la Fondation canadienne pour la pharmacie a organisé 2 ateliers pour le personnel de direction des associations pharmaceutiques canadiennes et les doyens de pharmacie du Canada afin de travailler en synergie sur des préoccupations de fond communes. Le sujet qui a obtenu la priorité d'action était le besoin d'une définition consensuelle du rôle du pharmacien à l'usage des dirigeants de la communauté pharmaceutique canadienne. La SCPH s'est jointe à un groupe de travail chargé d'ébaucher une définition du pharmacien "idéal" qui servira à communiquer le rôle et les contributions uniques du pharmacien au sein du système de la santé à nos multiples publics. Et vous, comment traduiriez-vous l'essence du rôle du pharmacien en 100 mots ou moins?

Miroir, miroir, quelle sera la répercussion du PharmD comme diplôme d'accès à la profession sur l'exercice de la pharmacie au Canada? Plusieurs facultés de pharmacie s'apprêtent à remplacer le baccalauréat par le doctorat professionnel en pharmacie (PharmD) comme programme unique d'accès à la profession, inscrivant la première cohorte d'étudiants dès l'automne 2006. En août 2002, le Conseil de la SCPH a approuvé un document d'information sur l'impact potentiel d'un tel changement.¹ Le document inclut une revue de la littérature sur les changements à l'exercice de la pharmacie suscités par le programme de PharmD de premier cycle et les avantages qu'en tire la société ainsi qu'un sommaire des résultats d'un sondage mené auprès des membres de la SCPH. L'énoncé connexe a conclu que la SCPH n'appuyait pas l'adoption du PharmD comme programme d'accès à la profession au Canada.² En vue d'une réunion avec l'Association des doyens de pharmacie du Canada le 4 octobre 2004, la SCPH a sollicité les commentaires des directeurs de pharmacie d'hôpitaux du Canada sur le débat actuel et

convoqué l'ex-Groupe de travail sur le PharmD de premier cycle pour réexaminer la question. A la mi-novembre, la SCPH exposera les préoccupations des directeurs de pharmacie d'hôpitaux quant aux ressources humaines et financières et à la capacité opérationnelle des hôpitaux à fournir davantage de formation pratique lors d'un symposium sur la gestion du changement vers le PharmD de premier cycle au Canada, tenu par la Faculté de pharmacie de l'Université de Toronto. La SCPH tient son engagement à collaborer avec tous les intervenants pour assurer une formation adéquate des étudiants en pharmacie du premier cycle et aux études supérieures afin d'avancer l'exercice de la pharmacie axée sur le malade.

Miroir, miroir, où se situera le siège social de la SCPH, le printemps prochain? Avec l'embauche temporaire d'un pharmacien et l'ajout d'un adjoint administratif à temps partiel qui nous permettrons d'accroître nos efforts de justification et de mieux servir nos membres, nos locaux actuels sont devenus trop petits. La SCPH prévoit donc déménager dans des lieux plus grands à l'expiration de son bail fin mars 2005.

Miroir, miroir, qui gagnera la coupe Stanley cette saison-ci? Peu importe — aucun concurrent.

Si vous désirez de plus amples informations sur l'un ou l'autre des sujets susmentionnés, veuillez communiquer avec le siège social (voir la page 265 pour les coordonnées).

References

1. Document d'information sur l'impact potentiel de la création d'un programme de doctorat professionnel en pharmacie comme niveau d'entrée à la profession au Canada. Ottawa (ON): Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux; août 2002. Accessible aux membres de la SCPH à : http://www.cshp.ca/dms/dmsView/1_Autres-34.pdf (consulté le 25 octobre 2004). Les non-membres peuvent commander ce document de la SCPH.
2. Énoncé sur l'impact potentiel de la création d'un programme de doctorat professionnel en pharmacie comme niveau d'entrée à la profession au Canada. Ottawa (ON): Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux; août 2002. Accessible aux membres de la SCPH à : http://www.cshp.ca/dms/dmsView/1_Declarations-31.pdf (consulté le 25 octobre 2004). Les non-membres peuvent commander ce document de la SCPH.

Myrella Roy, Pharm.D., FCCP, est Directrice générale de la SCPH.

